

ARRETE DU MAIRE N°SG/316/2025

OBJET : Travaux de remplacement d'un poteau télécom au 16 avenue Albert Camus à CESTAS.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal ;

VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;

VU la demande de l'entreprise **DA Solutions** – 13 avenue d'Aygu 26200 Montélimar, à l'effet de procéder au remplacement du poteau télécom au 16 avenue Albert Camus à CESTAS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : au 16 avenue Albert Camus, le stationnement sera interdit au droit du chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuel si nécessaire :

Du 2 octobre 2025 au 29 octobre 2025

ARTICLE 2 : Le fourgon d'intervention sera positionné sur le trottoir avec une emprise minimale sur la voie publique. Une signalisation temporaire devra être mise en œuvre par la société DA Solutions, de part et d'autre du fourgon (cônes Lubeck, panneau rétrécissement de voirie, ...).

ARTICLE 3 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992.

ARTICLE 4 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOL sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Responsable de la Police Municipale de Cestas
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le Directeur des Transports Scolaires
- M. le Responsable de DA Solutions

CESTAS, le 23 septembre 2025

M. le Maire

Jérôme STEFFE

Pour le Maire empêché, l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et
aux Travaux Arrêté n° SG/187/2025 DU 20/06/2025


Henri CELAN